

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2011/47

Objet : Révision de la convention cadre avec E.D.F.

L'an deux mille onze, le 21 décembre, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 21 décembre 2011

Date de convocation :
Le 15 novembre 2011

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 12
Vote(s) pour 12
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Valérie Poli-Rossi

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

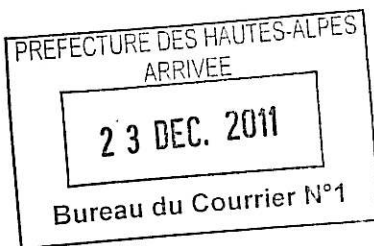
Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL** (Président), **M. Jean-Pierre GANDOIS** (Vice Président), **M. Bernard ALLARD LATOUR** (Vice Président), **M. Marc AUDIER** (Suppléant de Mme Chantal EYMEOD), **M. Marc ZANETTO** (rapporteur du budget), **M. Michel BAUDRY** (suppléant de M. Jean BERNARD), **Mme Valérie POLI-ROSSI** (conseillère syndicale) ; **M. Daniel BOSQUET** (suppléant de Mme Valérie GRENARD), **M. Jean Claude FERMIER** (secrétaire du Smadesep), **M. Claude VINCENT** (conseiller syndical), **M. Joël BONNAFOUX** (Conseiller Syndical) **M. Claude FEUTRIER** (conseiller syndical suppléant de M. GRAGLIA)

Etaient représentés :

Mme Catherine SAUMONT donne pouvoir à M. Bernard ALLARD LATOUR
Mme Chantal EYMEOD par M. Marc AUDIER ;
Mme Valérie GRENARD par M. Daniel BOSQUET ;
M. Christian GRAGLIA par M. Claude FEUTRIER ;

Etaient invités : M. Frédéric MAZZIA (représentant M. CATELAIN du Syndicat des professionnels de Serre-Ponçon), M. Patrice CEA (service tourisme CG 05), M. Bernard ADAM (comité départemental de voile 05), Mme Brigitte FOURRETS (Comité de promotion de Serre-Ponçon), M. Michel MAGALLON (Serre-Ponçon cote 780), M. Alain ZURBACH (EDF), M. Jean Louis MICHEL (Communauté de communes Ubaye Serre-Ponçon), Mme Laurence CRISCUOLO (Communauté de communes de l'Embrunais)

Etaient excusés : M. Marcel CANNAT (conseiller syndical), M. Alain FARDELLA (conseiller syndical), M. Joël GIRAUD (député), M. Jean Marie BERNARD (conseiller syndical), Mme Monique ESTACHY (conseiller syndical), M. Pascal VENTRE (CG 04 service développement économique) M. Roger MASSE (Maire de la Bréole), M. Gilbert TAVAN (fédération des irrigants 05)



Exposé des motifs :

Le Président rappelle à l'assemblée la signature le 16 juin 2008 de la convention « cadre » souscrite avec E.D.F. Ce document conventionnel fonde, avec l'arrêté n°2003-276-1 du 3 octobre 2003 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P., la capacité juridique de l'établissement public à assumer la gestion touristique du domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon. Il lui permet ainsi de disposer librement de ce foncier, en conservant la possibilité d'installer avec le concessionnaire de la retenue des prestataires d'activités.

La DREAL PACA, autorité de tutelle sur l'ouvrage hydroélectrique de Serre-Ponçon, a fait part à E.D.F. de sa volonté de faire progressivement évoluer ce cadre conventionnel afin de conforter encore son assise juridique. Comme considéré le 19 décembre 2008 par le tribunal administratif de Marseille sur saisine de la Préfecture des Hautes-Alpes, la retenue de Serre-Ponçon, qui appartient

à l'Etat, fait partie du domaine public fluvial artificiel. Nonobstant les dispositions du décret de concession du 28 septembre 1959 entre l'Etat et E.D.F., la superposition d'affectation apparente de domanialités entre domaine public hydroélectrique (concédé) et domaine public fluvial (artificiel) réclame effectivement la signature de l'Etat sur l'acte portant délégation d'E.D.F. au S.M.A.D.E.S.E.P. pour ce qui relève de la gestion touristique de Serre-Ponçon.

De fait, au-delà des lettres de missions accordées par Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes pour la délivrance des autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public hydroélectrique, y compris en matière de baux de chasse, le DREAL PACA suggère de devenir cosignataire de la convention « cadre » et des conventions d'AOT qui en découlent.

Par ailleurs, le Président constate l'intérêt de compléter le dispositif conventionnel de 2008 par le cahier des charges architectural en cours d'élaboration aujourd'hui à partir de la construction du chalet prototype « cabane des pêcheurs ». Il insiste également sur la nécessité de trouver avec E.D.F. et les services de l'Etat une solution viable à la bonne gestion des activités « nomades » de plus en plus présentes en haute saison touristique sur la retenue. Une AOT particulière pourrait semble-t-il être définie pour encadrer ces activités spécifiques.

Ces différents objectifs auraient tout intérêt à être honorés avant la prochaine saison estivale, au sein d'une convention réactualisée pour le mois de juin 2012, en veillant à ne pas porter préjudice aux actes conventionnels déjà souscrits depuis lors.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

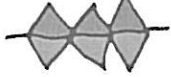
- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 du 23 octobre 2003 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La convention « cadre » souscrite entre E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. en date du 16 juin 2008,

CONSIDERANT :

- Les observations notifiées à E.D.F. le 23 juin 2011 par le Directeur régional de la DREAL PACA pour ce qui concerne les principes d'instruction des AOT du domaine public hydroélectrique,

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, réuni le 21 décembre 2011 :

- **APPROUVE** l'exposé tel que présenté par le Président,
- **L'INVITE** en conséquence à négocier avec E.D.F. et les services de l'Etat, par voie d'avenant ou par le biais d'un nouvel acte conventionnel, les modalités par lesquelles la convention « cadre » entre E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. pourrait répondre à ces nouveaux



impératifs (confortement juridique, intégration du futur cahier des charges architectural, conception de nouvelles autorisations pour les activités nautiques « nomades »).

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Monsieur Victor BERENGUEL

Président du SMADESEP

